

Énergie : le vrai coût des renouvelables

Un rapport de la Cour des comptes étrille la politique de soutien aux énergies renouvelables, la jugeant dispendieuse et incohérente. L'éolien et le photovoltaïque sont dans le viseur

JEAN-DENIS RENARD
jd.renard@sudouest.fr

La Commission des finances du Sénat n'a pas dû être déçue. La lecture du rapport qu'elle a commandé à la Cour des comptes sur « Le Soutien aux énergies renouvelables » n'a rien de soporifique. Rendu public la semaine passée, cet épais document étrille la stratégie énergétique de l'État - s'il faut appeler « stratégie » un tel tissu d'incohérences - et en établit la note pour le contribuable et l'abonné au réseau électrique. Elle est salée.

Depuis une quinzaine d'années, le développement à marche forcée des énergies renouvelable (EnR) qui produisent de l'électricité et/ou de la chaleur s'est fait au travers de subventions (un tarif d'achat de l'électricité supérieur au prix du marché, par exemple) et de dispositifs fiscaux. Ces mécanismes ont un impact financier sur l'instant mais surtout sur l'avenir. Car l'État s'est engagé pour longtemps afin de donner un minimum de visibilité aux acteurs économiques et d'inciter au développement de filières matures.

Pour le solaire photovoltaïque, pour l'éolien et pour l'injection de

biométhane sur le réseau de gaz, « les premiers contrats de soutien datent du début des années 2000 et peu sont arrivés à échéance », relèvent les magistrats. « Les engagements pris jusque fin 2017 représenteront 121 milliards d'euros - en euros courants - entre 2018 et l'échéance des contrats, la plus tardive intervenant en 2046 », détaillent-ils. Pour 2018, ce sera 5,2 milliards d'euros. Pour 2019, 5,6 milliards. Puis la courbe va grimper jusqu'en 2025, où le soutien public à ces trois EnR atteindra 72 milliards d'euros. Elle redescendra lentement jusqu'en 2030, où interviendra une baisse significative.

Du courant faible au prix fort

Pour le solaire photovoltaïque, les incitations financières ont été particulièrement avantageuses avant 2011, date qui coïncide avec un moratoire sur les aides publiques assumé par Nathalie Kosciusko-Morizet, la ministre de l'Écologie de l'époque. Pour cette seule filière, « les garanties accordées avant 2011 représenteront 2 milliards d'euros par an jusqu'en 2030 (soit 38,4 milliards en cumulé) pour un volume de production équivalent à 0,7% du mix électrique », c'est-à-dire de toute

l'électricité qui alimente le réseau français, appuie cruellement la Cour des comptes.

Les magistrats prennent également l'exemple d'une filière encore dans les limbes, celle de l'éolien en mer. Pour la mettre sur les rails, l'État a lancé deux appels d'offres en 2011 et 2013. À leur terme, il a attribué six lots au large des côtes de la Manche et de l'Atlantique, avec un tarif de rachat de l'électricité fort généreux. Si cette opération allait jusqu'à son terme, « elle coûterait aux finances publiques 2 milliards d'euros par an pendant vingt ans (soit 40,7 milliards en cumulé) pour un volume équivalent à 2% de la production électrique », démontrent-ils.

est forcément biaisée. Reste à savoir si ces moyens répondaient aux objectifs initiaux. Comme le rappelle la Cour des comptes en préambule, la raison d'être des énergies renouvelables consiste à « limiter les émissions de gaz à effet de serre (qui provoquent le réchauffement climatique, NDLR) en se substituant aux énergies fossiles ».

En France, les émissions de CO₂ (dioxyde de carbone) tournent autour de cinq tonnes par an et par habitant depuis le début des années 2010, un chiffre avant tout indexé sur la conjoncture économique. Selon les statistiques officielles, les émissions de gaz à effet de serre du pays ont quand même baissé de plus de 7% entre 2012 et 2015.

Nul ne saurait évaluer la part exacte à attribuer au renouvelable dans ce très léger mieux. Quoi qu'il en soit, des sommes aussi conséquentes que celles évoquées par la Cour des Comptes n'auraient-elles pas amené une plus forte réduction des émissions de gaz à effet de serre si elles avaient servi d'autres desseins ? Les économies d'énergie, par exemple, le parent pauvre des politiques publiques ?

Cet effort de dévoilement n'est pas inutile. Quand on parle de coût de l'énergie ces temps-ci, c'est surtout à propos du nucléaire et notamment de la facture en dérapage incontrôlé du nouveau réacteur EPR en phase de tests à Flamanville, dans la Manche. Sa construction sera revenue à 10,5 milliards d'euros (et ce n'est peut-être pas fini). Bon an mal an, il pourrait lui aussi abonder quelque 2% de la production électrique française.

Le petit bénéfice climatique

La comparaison entre les coûts du nucléaire - une filière installée - et les moyens qui ont été consentis sur la durée aux énergies renouvelables

Des choix dénués de logique

Les magistrats ne poussent pas l'analyse jusqu'à ce point. En revanche, ils montrent bien que les choix politiques ont tapé à côté de la cible. Le soutien aux EnR thermiques (chauffe-eau solaires, pompes à chaleur, chaudières à bois, géothermie etc.) est resté à des niveaux modestes. C'est très étrange quand on sait que ces énergies productrices de chaleur remplacent les énergies fossiles comme le fioul et le gaz utilisés dans les logements. « Elles reçoivent aujourd'hui l'équivalent d'un dixième du volume de soutien public consacré aux EnR », relève le rapport.

« Les émissions de CO₂ tournent autour de cinq tonnes par an et par habitant »

Au contraire, c'est pour les EnR électriques (éolien et photovoltaïque) que l'argent coule à flots. Or l'électricité française est très largement « décarbonée » - elle émet peu de gaz à effet de serre en raison de la prépondérance du nucléaire. Pour la cause du climat, l'État a donc aidé des filières respectueuses du climat à concurrencer une autre filière

DES RÉSULTATS INDUSTRIELS DÉCEVANTS

C'est un autre problème pointé par la Cour des comptes : malgré les wagons d'argent public injecté, « la France n'est pas parvenue à se doter de champions » industriels.

« Les industries françaises couvrent moins de la moitié de la valeur ajoutée des investissements et moins de 25% de la fabrication dans les EnR électriques (éolien et solaire) » relèvent les magistrats qui constatent que le contribuable a fait tourner les

usines chinoises de panneaux solaires. La France a aussi perdu la partie sur l'éolien en mer, dont les fleurons sont passés sous pavillon étranger.

D'où la suggestion de la Cour de tout remettre à plat. Le gouvernement s'y attelle. Il vient de faire part de son intention de renégocier les contrats pour les six parcs attribués d'éolien en mer. Et il planche sur une nouvelle « programmation pluriannuelle de l'énergie ».